Parti socialiste de La Tène (PSLT)

La Tène, le 17 mai 2019

Au sens de l'art. 72 du RGC, le PSLT présente la motion suivante :

« L'éclairage public ne doit pas être l'éclairage toxique »

Le Conseil communal est chargé de rechercher toutes les mesures à prendre en vue de diminuer de manière drastique les nuisances occasionnées par l'éclairage publique (et par l'éclairage privé soumis à autorisation) sur la faune, la flore, mais aussi en faveur du bien-être de la population.

Motivation :
Sera donnée en plenum.

Mattmann	Philippe	Ph Mat
GLardon	Philippe	
Bhinyée	Soorexha Julia	
SEBHATU	Luul	
Rubeli	Pierre André	
Bajrami	Behl	
Mustev	Michel	
Ros	Jean-Paul	

R 20 MAI 2019

adm. SQ

27.5.2019 CC le

☒ transmis à CC / CG

☒ copie électr. à CC

☐ agenda

☐ décision

☐ suspens / à classer